

Province de Québec

À une séance ordinaire du conseil municipal de Laurierville, tenue au lieu et heure ordinaire du conseil, lundi le 10 janvier 2011, conformément au Code municipal de la Province de Québec.

Sont présents : Mme Pierrette Payeur, M. Mario Lessard, M. Daniel Fortin, M. Charles-Omer Brassard, Mme Julie Bernard, formant quorum sous la présidence du maire, M. Marc Simoneau. Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, est aussi présent.

Est absent : M. Luc Côté.

Ordre du jour de l'assemblée

1. Présentation et approbation de l'ordre du jour.
2. Approbation des procès-verbaux du 6 et 20 décembre 2010.
3. Cotation de Biolab inc. pour l'analyse de divers paramètres au niveau de l'eau potable.
4. Ouverture de la rue du Boisé.
5. Panneaux de signalisation pour la rue du Boisé.
6. Salaire 2011 des employés municipaux.
7. Coût de location des locaux à l'édifice municipal pour 2011.
8. Demande d'appui de la FQM concernant l'occupation du territoire.
9. Frais de 15 \$ pour ouvrir et fermer l'entrée d'eau d'un citoyen.
10. Offre de formation de l'ADMQ sur la Gestion des contrats municipaux dans la foulée des récents changements législatifs.
11. Frais pour la reconnaissance du titre Gestionnaire municipal agréé (GMA).
12. Période de questions de l'assistance.
13. Renouvellement de l'offre de Lavery, De Billy, avocats.
14. Nomination d'un maire suppléant pour février, mars et avril 2011.
15. Cotisation 2011 à Partenaires 12-18 de l'Érable.
16. Adhésion 2011 à la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM).
17. Adhésion 2011 du directeur général et secrétaire-trésorier à l'ADMQ et de l'inspecteur en bâtiment à la COMBEQ.
18. Autorisation pour l'achat de timbres pour l'envoi des comptes de taxes 2011.
19. Participation financière au Réseau de Prévention Suicide des B.-F. inc..
20. Majoration des frais pour les non-résidents par la Ville de Victoriaville.
21. Transfert de 7 000 \$ au service de loisirs.
22. Transfert de 8 000 \$ au CDE de Ste-Julie et Laurierville.
23. Correspondance.
24. Approbation des comptes.
25. États des revenus et dépenses au 31 décembre 2010.
26. Varia.
27. Clôture de l'assemblée.

Résolution : 2011-001

Approbation de l'ordre du jour.

Proposé par M. Mario Lessard, appuyé par M. Charles-Omer Brassard, et résolu unanimement, que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

Adoptée

Résolution : 2011-002

Approbation des procès-verbaux du 6 et 20 décembre 2010.

Proposé par M. Daniel Fortin, appuyé par Mme Pierrette Payeur, et résolu unanimement, que les procès-verbaux du 6 et 20 décembre 2010, soient et sont adoptés et signés tel que rédigés et présentés aux membres du conseil, et dont le directeur général est dispensé d'en faire la lecture.

Adoptée

Résolution : 2011-003

Cotation de Biolab inc. pour l'analyse de divers paramètres au niveau de l'eau potable.

Attendu que la municipalité prévoit faire installer en 2011, à son puits d'eau potable au 113 rue Mercier, par mesure préventive, un système pour le traitement des nitrites-nitrates, la dureté de l'eau et l'ajout d'un système de chloration.

Attendu que pour déterminer le choix du système de traitement, certains paramètres de l'eau brute du puits municipal doivent être analysés;

Attendu que le laboratoire Biolab à Thetford Mines a soumis une offre de service pour l'analyse des paramètres.

En conséquence, il est proposé par Mme Julie Bernard, appuyé par M. Mario Lessard, et résolu unanimement, d'accepter l'offre de service du laboratoire Biolab, au prix de 304.00 \$, taxes non incluses, pour l'analyse de 24 paramètres de l'eau brute du puits municipal, dans le cadre des mesures préparatoires pour l'installation d'un système de traitement pour les nitrites-nitrates, pour la dureté de l'eau et pour l'ajout d'un système de chloration au dit puits.

Adoptée

Résolution : 2011-004

Ouverture de la rue du Boisé.

Attendu qu'il est d'intérêt et d'utilité publics d'ouvrir la **rue du Boisé**, sur une longueur de 75 mètres;

Attendu que ladite rue est déjà construite et que le vendeur, Michel Côté 2000 inc., s'engage à finaliser les travaux, tel que convenu à l'entente relative aux travaux municipaux signée le 6 juillet 2010, notamment la pose du matériel granulaire 0-3/4";

En conséquence, il est proposé par Mme Pierrette Payeur, appuyé par M. Charles-Omer Brassard, et résolu unanimement, qu'un chemin public soit et est ouvert sur une partie du lot numéro 380-30 au cadastre officiel du Canton de Somerset-Nord, sur une distance de 75 mètres.

Qu'une copie du plan cadastral du lot numéro 380-30 préparé par M. Michel Benjamin, arpenteur-géomètre, a été déposée au bureau municipal et classé dans les archives de la municipalité.

Que le chemin public susmentionné est situé sur le territoire de la municipalité de Laurierville, et sera connu à compter de l'entrée en vigueur de la présente résolution sous le nom de la **rue du Boisé**.

Que ledit chemin public, d'une longueur de 75 mètres, sera, à compter de l'entrée en vigueur de la présente résolution, entretenu, amélioré et réparé par et aux frais de la municipalité.

Adoptée

Résolution : 2011-005

Panneaux de signalisation pour la rue du Boisé.

Proposé par M. Daniel Fortin, appuyé par M. Mario Lessard, et résolu unanimement, d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, à procéder à l'achat du matériel de signalisation pour la rue du Boisé, soit une plaque de rue avec l'inscription recto-verso « **rue du Boisé** », un panneau arrêt obligatoire, un panneau livraison locale seulement, un panneau cul-de-sac, un panneau maximum 50 km, un panneau fin de route et 4 poteaux en « U » de 3,05 mètres de longueur.

Que le coût du matériel de signalisation est estimé à 270 \$, taxes non incluses.

Adoptée

Résolution : 2011-006

Salaire 2011 des employés municipaux.

Proposé par M. Daniel Fortin, appuyé par M. Mario Lessard, et résolu unanimement, que le salaire annuel du directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, soit augmenté de 2 389.00 \$, soit de 40 111 \$ à 42 500 \$ pour l'année 2011.

Que cette augmentation du salaire du directeur général et secrétaire-trésorier est accordée suite à l'analyse des salaires des directeurs généraux et secrétaires-trésoriers des 187 municipalités de 1000 à 1500 habitants pour l'année 2010, dont près de 50% gagnent plus de 45 000 \$ annuellement.

Qu'il est prévu que le salaire du directeur général et secrétaire-trésorier soit de 45 000 \$ pour l'année 2012.

Que le tarif horaire du préposé adjoint à la voirie municipale et responsable du système d'aqueduc, M. François Gingras, soit augmenté de 1.92 \$, pour l'année 2011, et ainsi obtenir le même tarif horaire que le préposé à la voirie municipale, M. Henri Manningham.

Que le tarif horaire des autres employés réguliers et occasionnels de la municipalité, soit augmenté de 2,5% pour l'année 2011.

Que le nombre d'heure rémunéré de Mme Aline Desrochers, coordonnatrice de la bibliothèque municipale, est augmenté de 4 heures par mois, soit de 40 à 44 heures, afin de compenser pour les nouvelles procédures avec le réseau Biblio, dont les échanges de livres entre bibliothèque.

Que la compensation mensuelle pour les frais de déplacement de l'inspecteur en bâtiment et en environnement, pour l'année 2011, demeure au même montant qu'en 2010.

Adoptée

Résolution : 2011-007

Coût de location des locaux à l'édifice municipal pour 2011.

Proposé par Mme Julie Bernard, appuyé par M. Mario Lessard, et résolu unanimement, que les tarifs pour la location de locaux à l'édifice municipal sont majorés de 2% pour l'année 2011, et dont l'augmentation est arrondie au dollar le plus près.

	Tarif 2010	Tarif 2011
Location grande salle :	114.00 \$	116.00 \$
Location grande salle : cours plusieurs semaines :	20.00 \$/h	20.00 \$/h
Location grande salle : réunion moins de 2 hres :	42.00 \$	43.00 \$
Location salle de réunion : Fête familiale	57.00 \$	58.00 \$
Location salle de réunion : Cours plusieurs sem. :	31.00 \$/jr	32.00/jr
Location salle de réunion : Réunion synd. et autres	42.00 \$	43.00 \$

Adoptée

Résolution : 2011-008

Demande d'appui de la FQM concernant l'occupation du territoire.

ATTENDU QUE la Fédération Québécoise des Municipalités travaille depuis plus de 20 ans à faire reconnaître l'importance que représente l'enjeu de

l'occupation dynamique du territoire par le gouvernement et qu'elle s'est forgée une expertise solide et crédible à ce sujet;

ATTENDU QUE la Fédération Québécoise des Municipalités déposait, au printemps 2005, un projet de loi-cadre sur la décentralisation;

ATTENDU QUE la Fédération Québécoise des Municipalités déposait et rendait public, en février 2008, un énoncé de politique intitulé *Pour une politique d'occupation dynamique du territoire fondée sur l'autonomie administrative et financière des collectivités territoriales*;

ATTENDU QUE, le 18 décembre 2008, le gouvernement du Québec manifestait sa volonté de remettre à l'agenda la question de l'occupation du territoire en ajoutant ce mandat au ministère des Affaires municipales et des Régions;

ATTENDU QUE la Fédération Québécoise des Municipalités proposait en 2009 l'adoption d'une loi-cadre s'articulant autour de projets de territoire à l'échelle des MRC qui seraient soutenus par l'ensemble de l'appareil gouvernemental et les instances réalisant un mandat gouvernemental en région;

ATTENDU QUE la Fédération Québécoise des Municipalités plaide pour une occupation dynamique du territoire qui respectera la diversité et l'autonomie municipale et qui donnera aux municipalités locales et aux MRC les leviers nécessaires à leur développement;

ATTENDU QUE l'aménagement du territoire est une responsabilité politique dévolue aux MRC et que leurs schémas d'aménagement et de développement doivent être reconnus comme l'outil prépondérant de planification et de développement territorial, car les élus qui siègent à la MRC représentent l'ensemble des citoyens de toutes les communautés locales;

ATTENDU QUE l'une des plus grandes réussites du Québec en matière de développement du territoire est la mise en œuvre des pactes ruraux issus de la Politique nationale de la ruralité dont le succès a été amplement reconnu par l'Organisation de coopération et de développement économiques dans son examen des politiques rurales du Québec réalisé en juin 2010;

ATTENDU QUE la Fédération Québécoise des Municipalités est convaincue que toute démarche doit s'appuyer sur une gouvernance qui s'exercera près du citoyen et de ses besoins;

ATTENDU QUE les conférences régionales des élus jouent un rôle important de concertation à l'échelle de la région administrative et qu'elles doivent être renforcées en ce sens;

ATTENDU QUE le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire affirmait, en octobre 2010, lors des dernières assises annuelles de la Fédération, sa volonté de considérer comme élément à la base de la stratégie gouvernementale l'adoption d'une loi-cadre sur l'occupation dynamique du territoire;

ATTENDU QU'à l'heure actuelle, dans son projet, la proposition gouvernementale évacue les municipalités locales et régionales et entraîne un glissement des pouvoirs en matière de planification et de développement du territoire, ceux-ci pourtant conférés depuis longtemps dans les lois municipales aux municipalités locales et aux MRC;

ATTENDU QU'à la suite d'une rencontre avec le ministre à l'occasion de la réunion de la Table Québec-municipalités, celui-ci a démontré son ouverture

à recevoir et à analyser une proposition formelle provenant de la Fédération Québécoise des Municipalités;

ATTENDU QUE, lors de l'assemblée des MRC des 1^{er} et 2 décembre 2010, les MRC membres de la Fédération Québécoise des Municipalités se sont clairement exprimées en faveur de la proposition que cette dernière entend déposer au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire concernant l'occupation du territoire;

Pour ces raisons, il est proposé par M. Charles-Omer Brassard, appuyé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, **d'inclure** l'ensemble des éléments de la proposition FQM comme étant partie intégrante de la présente résolution;

DE DEMANDER au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, M. Laurent Lessard, de reconnaître le rôle politique des élus locaux et des MRC et la primauté du schéma d'aménagement et de développement sur les autres outils de planification du territoire;

DE DEMANDER au ministre qu'il adopte une loi-cadre sur l'occupation dynamique du territoire qui reconnaîtra la MRC comme le territoire visé dans la mise en œuvre de celle-ci;

DE DEMANDER que cette loi s'articule autour de projets de territoire émanant de la concertation des MRC avec leurs municipalités locales et que la réalisation de ceux-ci soit soutenue par les instances régionales, particulièrement les conférences régionales des élus (CRÉ) et les conférences administratives régionales (CAR);

DE MOBILISER l'ensemble des municipalités et MRC membres de la Fédération Québécoise des Municipalités afin qu'elles adoptent la présente résolution et qu'elles en transmettent copie au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ainsi qu'à la Fédération Québécoise des Municipalités.

Adoptée

Résolution : 2011-009

Frais pour fermer et ouvrir une entrée d'eau.

Proposé par Mme Pierrette Payeur, appuyé par M. Mario Lessard, et résolu unanimement, que ce conseil juge à propos de ne plus facturer un montant de 15.00 \$, à un contribuable desservi par le réseau d'aqueduc municipal, et qui demande de fermer son entrée d'eau afin d'effectuer une réparation à la valve principale de la plomberie de sa résidence ou pour changer la conduite 0-3/4 de pouce située entre la résidence et la conduite principale du réseau d'aqueduc, attendu que le préposé au réseau d'aqueduc de la municipalité travaille à temps plein pour la municipalité.

Adoptée

Résolution : 2011-010

Formation offerte par l'ADMQ.

Proposé par M. Charles-Omer Brassard, appuyé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, à participer à une formation offerte par l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ), soit « La gestion des contrats municipaux dans la foulée des récents changements législatifs », laquelle se tiendra le 22 février 2011 à St-Ferdinand.

Que le coût d'inscription est de 262.03 \$, incluant les taxes, le repas du midi et la documentation.

Que les frais de déplacements seront défrayés par la municipalité selon la politique en vigueur.

Adoptée

Résolution : 2011-011

Frais pour la reconnaissance du titre Gestionnaire municipal agréé (GMA)

Attendu que le directeur général et secrétaire-trésorier possède le titre de gestionnaire municipal agréé (gma), depuis quelques années, lequel est décerné par l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ), suite à la participation à différentes formations;

Attendu que l'ADMQ s'est associée au CEGEP Sorel-Tracy, afin de donner une plus value et une valeur institutionnelle au titre de gma, lequel possèdera 3 niveaux de maîtrise;

Attendu que pour obtenir le niveau 1 du titre gma, des frais sont exigés pour l'étude du dossier (formation de base, formations suivies dans le domaine municipal ou tout autre formation pertinente);

Pour ces raisons, il est proposé par M. Daniel Fortin, appuyé par Mme Pierrette Payeur, et résolu unanimement, que ce conseil accepte de payer les frais d'étude au montant de 244.94 \$, taxes incluses, pour la reconnaissance du titre de gestionnaire municipal agréé du directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras.

Adoptée

Période de questions de l'assistance.

- Intervention de M. Dubois, demandant pourquoi le projet d'égout pluvial de l'avenue Tanguay est reporté, selon le programme d'immobilisations de la municipalité, de l'année 2011 à l'année 2013.

Le maire, M. Marc Simoneau, mentionne que pour 2011, la municipalité a priorisé le système de traitement de l'eau potable. De plus, la municipalité est toujours en attente de l'expertise de la firme d'ingénieurs Fréchette LGL, afin de déterminer les modifications à effectuer au système d'égout pluvial de l'avenue Tanguay et le coût des travaux. Dépendant des coûts, il est possible que le projet soit devancé à 2012.

- Intervention de M. Pierre Cloutier demandant un résumé du budget 2011.

Le maire donne un résumé du budget 2011, dont les principales données seront publiées dans le journal Le Poliquin du 14 janvier 2011.

Résolution : 2011-012

Renouvellement de l'offre de service de Me Daniel Bouchard, avocat, pour 2011.

Proposé par M. Charles-Omer Brassard, appuyé par M. Mario Lessard, et résolu unanimement, que ce conseil accepte de renouveler, pour l'année 2011, l'offre de services professionnels de Me Daniel Bouchard, avocat de la firme d'avocats Lavery, DeBilly, S.E.N.C.R.L..

Que cette offre de services professionnels comprend une formule abonnement basée sur un tarif forfaitaire annuel.

Que la formule abonnement au coût de 700.00 \$, taxes et déboursés non inclus, donne droit à ce qui suit :

- Accès téléphonique illimité pour répondre à des questions reliées à l'administration de la municipalité, sans limite quant au type de question

soumise, dans la mesure cependant où les réponses à ces questions n'exigent aucune recherche législative, jurisprudentielle, doctrinale ou autre;

- Vérification légale des projets de procès-verbaux des réunions du conseil avant leur adoption finale par le conseil, et formulation de commentaires téléphoniques au directeur général, pour leur bonification au besoin, ce qui n'inclut cependant pas l'analyse de règlement ou de tout document connexe (par exemple administratif) de la municipalité (contrats, ententes intermunicipales, etc...);

Que tous les autres mandats, s'il y a lieu, seraient exécutés selon la formule horaire. Notamment, la rédaction d'opinions légales, la préparation de règlements municipaux, l'étude de cas particuliers, la participation (au besoin) à des réunions du conseil, etc... .

Adoptée

Résolution : 2011-013

Nomination d'un maire suppléant pour février, mars et avril 2011.

Proposé par M. Daniel Fortin, appuyé par Mme Pierrette Payeur, et résolu unanimement, que M. Charles-Omer Brassard, soit nommé maire suppléant pour les mois de février, mars et avril 2011, et qu'en conséquence, en l'absence du maire, il soit autorisé à signer les chèques et autres documents bancaires avec la Caisse Desjardins de l'Érable. De plus, ce dernier remplit les fonctions du maire, en son absence, avec tous les privilèges, droits et obligations y attachés, comme stipulé à l'article 116 du Code municipal de la Province de Québec.

Adoptée

Résolution : 2011-014

Cotisation 2011 à Partenaires 12-18 de l'Érable.

Proposé par M. Mario Lessard, appuyé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que la municipalité de Laurierville accepte de verser la cotisation pour l'année 2011, au programme Partenaires 12-18 de la MRC de l'Érable, qui s'adresse aux adolescents(es) de 12 à 18 ans de la municipalité de Laurierville et aux municipalités rurales de la MRC de l'Érable.

Que la cotisation 2011 est de 1.35 \$ par habitant, représentant un montant de 1 863.00 \$, soit 2.70 \$ de plus que le montant versé en 2010 (1 860.30 \$).

Adoptée

Résolution : 2011-015

Adhésion 2011 à la FQM.

Proposé par Mme Pierrette Payeur, appuyé par M. Mario Lessard, et résolu unanimement, que la municipalité renouvelle son adhésion à la Fédération Québécoise des Municipalités pour l'année 2011.

Que la cotisation pour l'année 2011 est de 1,190.85 \$, taxes incluses, soit une majoration de 2,0% comparativement à l'année 2010.

Adoptée

Résolution : 2011-016

Adhésion du directeur général à l'ADMQ et de l'inspecteur en bâtiment à la COMBEQ.

Proposé par M. Charles-Omer Brassard, appuyé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que ce conseil accepte de défrayer la cotisation pour l'année 2011 du directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ).

Que ce conseil accepte également de défrayer la cotisation pour l'année 2011 de l'inspecteur en bâtiment et en environnement, Mme Claire Gosselin, à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ).

Que la cotisation annuelle pour l'ADMQ est de 410.13 \$, taxes incluses, plus une assurance responsabilité de 175.00 \$, pour un total de 585.13 \$.

Que la cotisation annuelle pour la COMBEQ est de 287.83 \$, taxes incluses.

Adoptée

Résolution : 2011-017

Achat de timbres pour l'envoi des comptes de taxes municipales 2011.

Proposé par M. Daniel Fortin, appuyé par Mme Pierrette Payeur, et résolu unanimement, que le directeur général et secrétaire-trésorier est autorisé à faire l'achat de 800 timbres pour l'envoi des comptes de taxes municipales de l'année 2011.

Que le coût des 800 timbres est de 519.50 \$, taxes incluses.

Adoptée

Résolution : 2011-018

Participation financière au Réseau de Prévention Suicide des Bois-Francis inc..

Proposé par M. Charles-Omer Brassard, appuyé par Mme Pierrette Payeur, et résolu unanimement, de verser un don au montant de 100 \$ à l'organisme Le Réseau de Prévention Suicide des Bois-Francis inc., dans le cadre de son activité bénéfice 2011.

Que l'activité bénéfice 2011, prend la forme d'un tirage d'une paire de billets de hockey (d'une valeur de 350 \$) pour une partie de hockey des Canadiens de Montréal au Centre Bell, le samedi 26 février prochain. Un bon de participation au tirage est remis pour un don corporatif de 100 \$ et plus, ou de 20 \$ ou plus dans le cas d'une personne physique.

Adoptée

Résolution : 2011-019

Majoration des frais de participation aux activités de loisirs à la Ville de Victoriaville.

Proposé par M. Daniel Fortin, appuyé par M. Mario Lessard, et résolu unanimement, que ce conseil accepte de payer à la Ville de Victoriaville, une contribution financière de cent quatre-vingt-dix dollars (190.00 \$) par inscription dûment enregistrée par le Service du loisir, de la culture et de la vie communautaire, au lieu d'un montant de cent cinquante-huit dollars (158.00 \$) comme initialement prévu à l'entente acceptée le 6 décembre 2010 par la municipalité de Laurierville, par l'entremise de la résolution numéro 2010-260.

Adoptée

Résolution : 2011-020

Transfert au service de Loisirs.

Proposé par M. Charles-Omer Brassard, appuyé par Mme Pierrette Payeur, et résolu unanimement, qu'un montant de 7,000 \$ soit transféré de l'administration générale au service de loisirs, en vue de payer les comptes dûs à ce poste.

Adoptée

Résolution : 2011-021

Transfert de 8 000 \$ au CDE de Ste-Julie et Laurierville.

Proposé par M. Mario Lessard, appuyé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, qu'un montant de 8 000 \$ soit versé au Comité de développement économique de Sainte-Julie et Laurierville, pour les initiatives économiques et industrielles, réalisées en janvier 2011.

Adoptée

Correspondance.

- Réception d'une lettre du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, M. Pierre Arcand, pour informer la municipalité d'un versement au montant de 5 427.55 \$, dans le cadre du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles.
- Réception d'une lettre de la Présidente-directrice général de Recyc-Québec, Mme Ginette Bureau, accompagnée d'un chèque au montant de 11 607.52 \$, représentant la compensation pour l'année 2008 pour les services de collecte sélective.
- Réception d'une lettre du sous-ministre du Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), M. Marc Lacroix, rappelant l'obligation d'adopter, d'ici le 1^{er} janvier 2011, une politique de gestion contractuelle. De plus, de nouvelles dispositions législatives imposent au secrétaire-trésorier de transmettre à la direction régionale du MAMROT, une copie conforme de la politique de gestion contractuelle, ainsi que le relevé identifiant les membres du conseil ayant déposé ou non leur déclaration d'intérêts pécuniaires.
- Communiqué du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, lequel annonce le début de l'audience publique sur le projet de restauration du seuil naturel du lac Joseph à Inverness, le 18 janvier 2011 à 19h00 à l'Invernois enr..
- Réception d'une lettre de la ministre responsable des Aînés, Mme Marguerite Blais, pour annoncer l'attribution d'une subvention de 12 000 \$ à la municipalité de Laurierville, pour la réalisation de la démarche Municipalité amie des aînés (MADA) et l'élaboration d'un plan d'action en faveur des aînés. À cette subvention s'ajoute un soutien technique de 15 heures correspondant à une valeur de 3 200 \$.
- Lettre de M. Luc Couture, agronome, au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, direction régionale du Centre-du-Québec, concernant la production de la canneberge dans la région, accompagnée d'un exemplaire du document « **La canneberge du Québec et au Centre-du-Québec, un modèle de développement durable à la conquête de nouveaux marchés** ».

Liste des comptes 2010

SAAQ : Immatriculation tracteur loué garage Boissonneault	136.00
Remboursement de taxes : Baisse d'évaluation (2)	49.61
Distributions R. Lachapelle : Matériels édifice	80.02
Carte Sonic : Essence16-11-10 au 07-12-10	747.18
Plomberie & Chauffage FP : Nettoyage fournaies pompier et édifice	350.79
Receveur Gén. Canada : Remise féd. de déc. 2010	1 646.50
Ministre des Finances : Remise prov. de déc. 2010	3 704.29
Plomberie Chauffage FP : Réparation chauffage édifice	642.57
Hydro-Québec : Service lumières de rues déc. 2010	871.47
Bell Canada : Service pour décembre.	345.44
Carte Sonic : Essence du 10 au 30 déc. 2010	311.00
Postes Canada : 2 avis par courrier et le journal le Poliquin	236.80

Robitaille Equipement : Couteaux charrues.	1 734.89
Charest International : Pièces camions déneigement.	221.56
Garage Elphège Boissonneault : Pièce tracteur souffleur.	85.36
Librairie Lepage : 2 livres pour bibliothèque	45.43
Québec Loisirs : Achat livres pour bibliothèque	156.40
Sylvain Beauregard : Frais avocat cour municipale	47.98
Ville de Plessisville :Frais cour municipale nov. 2010	124.09
Garage A. Charest 2010 inc. : Pièces tracteur souffleur	65.56
Régie gestion mat. Résiduelles Mauricie : Service pour novembre.	2 741.35
EMP : Transport feuilles mortes St-Rosaire	884.94
Fonds information foncière : 8 mutations immobilières en déc. 2010	24.00
Coop :Diesel, huile à fournaise, pièces garage et camions	8 211.86
Petite caisse : Timbres, repas membres c.a. OMH, nettoyage nappes	348.42
Gaudreau Environnement. : Transport déchets et récup. déc. 2010	5 317.60
Gaudreau Env. inc. : Traitement feuilles mortes et résidus pelouse.	2 461.40
Xérox Canada ltée : Service pour décembre.	53.26
Régie de la Mauricie : Service pour décembre.	3 232.08
ORAPÉ : Service pour décembre.	232.50
Bilolab inc. : Analyse de l'eau pour décembre.	229.54

Liste des comptes 2011

Salairé : Rémunération employés janvier 2011	10 705.04
Industrielle Alliance : Assurance-collective employés janvier 2011	1 164.57
SSQ : Régime-retraite employés janvier 2011	1 127.08
ADMQ : Frais pour reconnaissance du titre GMA	244.94
Claire Gosselin : Frais déplacement et ass.-salaire janvier 2011	121.81
Carte Sonic : Essence 5 janv. 2010	71.00
ADMQ : Cotisation annuelle et assurance.	585.13
Coop des Appalaches : Antigél, huile pour camions déneigement.	126.99
CPU Service : Contrat service ordinateur biblio 2011	553.09
Fabrique Ste-Julie : Commanditaire 2011 annonce bulletin	200.00
Promutuel : Assurances générales 2011	13 128.60
PG Solutions : Contrat d'entretien et soutien ordinateurs 2011	3 267.73
FQM : Adhésion 2011	1 190.85
COMBEQ : Adhésion 2011	287.83
Réseau biblio : Contribution 2011 et soutien informatique	8 012.07
Ciments Taschereau : Ciment pour éclairage panneau bienvenue	45.15
Réonac inc : Panneau solaire pour éclairage entrée village	1 483.56
Marius Marcoux & Fils : Rép. 2 luminaires de rues.	259.18
Editions FD inc. : Services mise à jour : org. Terr. Municipal	73.50
Librairie Lepage : Achat 1 livre pour bibliothèque	22.27
Bell Canada : Service pour janvier.	306.86
Lavery, De Billy, sencrl : Service de juillet à décembre 2010.	406.43
OMH de Laurierville : Progr. suppl. au loyer 8 logements Rés. Prov.	121.10
Distributions R. Lachapelle inc. : Produits nettoyage édifice municipal.	89.83

Résolution : 2011-022

Approbation des comptes.

Proposé par M. Mario Lessard, appuyé par M. Charles-Omer Brassard, et résolu unanimement, que la liste des comptes ci-haut mentionnée, soit acceptée telle que présentée, et que le directeur général et secrétaire-trésorier est autorisé d'en effectuer le paiement.

Adoptée

États des revenus et dépenses au 31 décembre 2010.

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose l'état des revenus et dépenses de la municipalité au 31 décembre 2010, démontrant à cette date, des encaissements de l'ordre de 1 281 092.13 \$ \$, et des déboursés au montant de 1 298 878.45 \$, laissant un solde en caisse de 43 713.65 \$.

Varia.

Aucun sujet.

Résolution : 2011-023

Clôture de l'assemblée

Proposé par M. Charles-Omer Brassard, appuyé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, que l'assemblée soit levée.

Adoptée

Je, Marc Simoneau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Maire.

directeur général et secrétaire-trésorier.